

Archives notariales

TESTAMENTS

1633

Aubière

Testaments de 1633

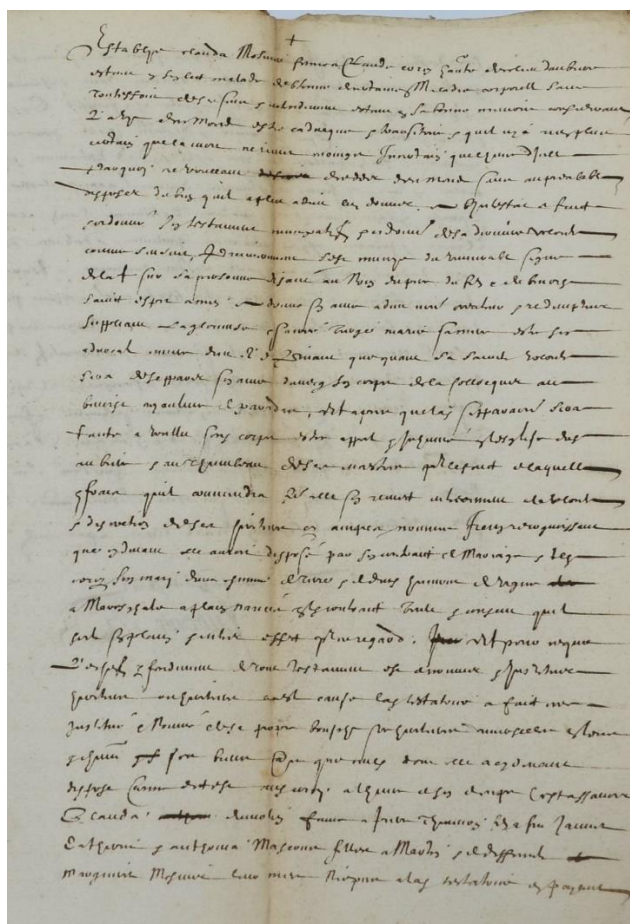
Vous trouverez ci-dessous les deux *testaments* qui ont été passés entre Aubiérois ou autres par devant maître Gilbert Aubeny, notaire royal à Aubière, durant l'année 1633.

Les textes ne sont pas toujours présentés dans leur transcription intégrale, mais l'essentiel des faits, des données et des personnes présentes et/ou concernées par ces actes est soumis à votre connaissance.

1633-02-12_Testament de Clauda Mosnier

Testament du 12 février 1633. Clauda Mosnier, femme à Claude Corey, habitante de ce lieu d'Aubière, étant en son lit malade détenue de certaine maladie corporelle (...), a fait son testament nuncupatif...¹

Elle veut que son corps soit inhumé dans l'église dudit Aubière, au tombeau de ses ancêtres, et pour sa sépulture, elle s'en remet à la discrétion de ses héritiers ci-après nommés.



¹ - Clauda Mosnier, fille d'Estienne et d'Isabeau Agier, se marie en premières noces, vers 1595 avec Anthoine Domas (mort en 1620). Elle convole en secondes noces par contrat, le 19 janvier 1621, devant M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, avec un laboureur aubiérois, Claude Corey. Ils vivent au quartier de la Quaire. Les deux unions resteront sans descendance.

Item, elle lègue audit Corey, son mari.

Ses héritières universelles : Clauda Dumolin, femme à Pierre Thévenon fils à feu Jacmet, Catherine et Anthonia Mascon, filles à Martin et de défunte Marguerite Mosnier leur mère, nièces à ladite testatrice, en payant ses dettes, legs et funérailles, et par après, la somme de quatorze livres tournois due à dame Gilberte d'Aubièrre, par obligation consentie à son profit...

Témoins : Ligier Ribeyre, Jehan Aubeny fils à feu Anthoine, Anthoine Pesand, Jehan Brolly, Guillaume Pérol, Ollivier Pécou, tous dudit Aubière, qui n'ont su signer, ni ladite testatrice aussi (M^e Gilbert Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 49 - A.D. 63).

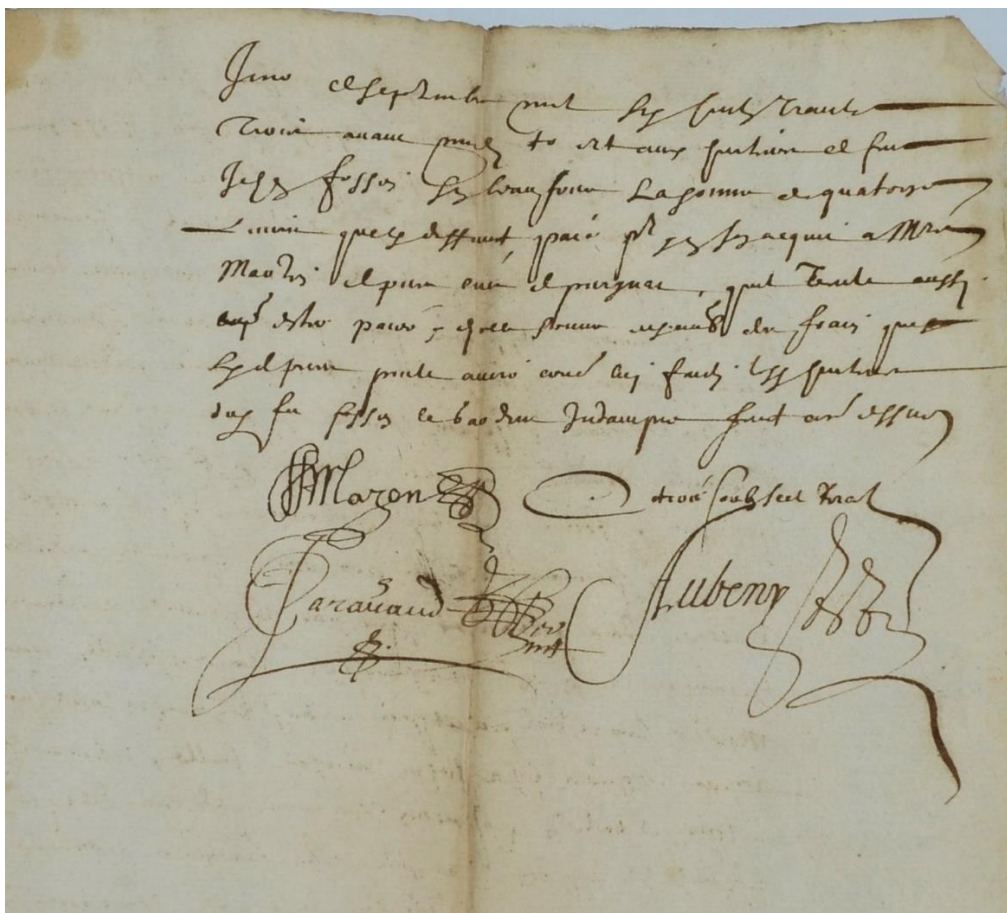
1633-09-25_Testament de M^{re} Anthoine Mazen

Testament du 25 septembre 1633 d'Anthoine Mazen. En sa personne, M^{re} Anthoine Mazen, prêtre et curé de Lorigier (Longeix ?), et de présent en ce lieu d'Aubièrre, dans la maison d'Anthoine Mazen son frère, détenu au lit, malade de certaine maladie corporelle, a fait et ordonné son testament.

Il ordonne que son corps soit apporté et inhumé dans l'église d'Aubièrre et au tombeau de ses ancêtres. Et pour ses obsèques, il s'en remet à Anthoine Mazen, son frère.

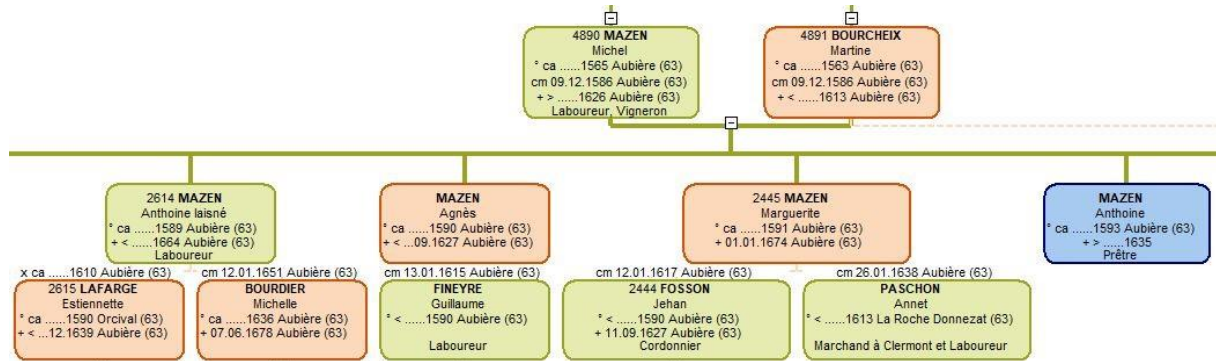
Il lègue à Sébastienne Cluzel, **sa servante** à Longeix, la somme de cent livres tournois ; Item, il lègue à Estiennette Lafarge, sa belle-sœur, femme audit Anthoine Mazen son frère, l'usufruit de tous ses biens qu'il a en ledit lieu et justice d'Aubièrre ; plus une cavale qu'il a en cedit lieu, avec sa selle et bride...

Son héritier universel : Anthoine Mazen, son neveu, fils audit Anthoine Mazen, son frère, en payant ses dettes, legs et funérailles.



Dernière page du testament de messire Anthoine Mazen (A.D. 63)

Fait audit Aubière, dans la maison dudit Antoine Mazen, son frère, en présence de Blaize Chossidon, Martin Bourcheix, Anthoine Aubeny, fils à feu Anthoine, Pierre Thévenon fils à Jehan, Michel Baille, Estienne Chaton (? ou Chabosy ?), Anthoine Debat ?, Jullien Taravant, du lieu de Laqueuille, qui a signé avec ledit testateur, le 25^{ème} jour de septembre 1633 avant midi (M^e Gilbert Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 49 - A.D. 63).



*Les textes ont été transcrits et annotés par Pierre Bourcheix (2026).
Les photos des actes sont de Pierre Bourcheix et tous les actes sont issus des Archives départementales du Puy-de-Dôme.*